



Mardi 9 septembre 2014

**Réouverture de tribunaux :
l'engagement de rectifier la carte judiciaire se concrétise dans le département à Saumur**

Luc BELOT se réjouit, en cette rentrée parlementaire, de la mise en place de chambres détachées dans plusieurs autres communes en France de la réouverture des tribunaux de grande instance de plusieurs villes et **notamment celle de Saumur dans notre département.**

La réforme brutale de la carte judiciaire menée par Rachida Dati en 2010 qui s'était traduit par la suppression de nombreuses juridictions, dont 21 tribunaux de grande instance, instaurant parfois des déserts judiciaires devait faire l'objet de rectifications des situations les plus préjudiciables pour les justiciables.

La Garde des sceaux, Christiane Taubira, avait, dès son arrivée, lancé cette réflexion et la concertation qui avait fait défaut lors de cette réforme brutale.

Annoncées en juin 2013 à la suite des conclusions du rapport Daël, ces réouvertures reposent donc sur des critères objectifs et réfléchis, fondés sur les nécessités et besoins des justiciables.

Avec ces réouvertures, l'engagement que François Hollande avait pris, dès 2012 sur cette situation, est aujourd'hui engagé concrètement.

Permanence parlementaire - 15 rue Voltaire - BP 55116 - 49051 ANGERS cedex 2 - 02 41 87 95 95 - Fax 02 41 87 16 09
126 rue de l'Université - 75007 Paris - 01 40 63 68 70 - Fax 01 40 63 53 93 www.lucbelot.net
lbelot@assemblee-nationale.fr  www.facebook.com/belot.luc  @LucBELOT

Contacts presse :

François Benoiton
Attaché parlementaire de Luc Belot,
Député de Maine-et-Loire
Permanence Parlementaire
15 rue Voltaire - BP 55116 - 49051 ANGERS cedex 2
Tél 02 41 87 95 95 / Fax 02 41 87 16 09
francois.benoiton@lucbelot.net
Assemblée Nationale
Tél 01 40 63 68 70
Fax 01 40 63 53 93
lbelot@assemblee-nationale.fr • www.lucbelot.net •  www.facebook.com/belot.luc •  @LucBELOT